

**Prise de parole du 23/1/2015 au nom des Organisations CGT, FSU, SOLIDAIRES.
Action contre le projet de loi MACRON**

Chères et chers camarades,

Nous sommes réunis devant ce tribunal des prud'hommes de Tarbes.

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi symboliquement ce lieu et même la date pour marquer notre opposition au projet de loi MACRON.

La plupart des rassemblements et manifestations qui s'organisent ailleurs dans le pays se dérouleront ce lundi 26, le jour du début de l'examen du projet de loi à l'assemblée.

Localement nous avons voulu nous saisir de la tenue de l'audience solennelle du tribunal des Prud'hommes qui a lieu aujourd'hui (en réalité tout à l'heure à 15h), pour nous manifester parce que ce projet de loi remet en cause précisément notre justice prud'homale.

Il remet en cause la justice prud'homale, mais pas que. Certains qualifient ce projet de « loi Fourre-tout ». En réalité ce projet n'a qu'un seul fil conducteur : libérer le pouvoir des marchés financiers et museler les droits des salariés. Autrement dit c'est la libération de la loi du plus fort et le démantèlement du droit des plus faibles.

Il s'agit donc d'une nouvelle attaque très grave et de grande ampleur, contre les salariés et contre leurs capacités à se défendre.

Une fois de plus l'objet de cette loi est volontairement erroné, il est censé « *développer la croissance et l'activité* » selon les termes, bien au contraire il va renforcer les droits des actionnaires et alimenter la crise économique.

Il s'agit d'un texte de loi qui fait feu de tout bois dans de nombreux domaines et qui fait fi de la démocratie puisqu'il propose le recours massif à des décisions par ordonnance. C'est-à-dire que les parlementaires signent un chèque en blanc au gouvernement pour prendre les mesures qu'il veut.

Voici quelques grandes lignes du projet :

- La libéralisation des transports et l'accélération de mise en pièce du transport ferré au profit de la route. On a envie de dire où sont les défenseurs de l'environnement ?
- La remise en piste des stock-options et la distribution d'action gratuite aux salariés (qui se traduira par des actions à la place d'augmentations de salaire). Mise en place de PERCO non-négociables.
- La préparation à de nouvelles privatisations :
 - Filialisation d'activités dans les hôpitaux publics. Préparerait-on la cession au secteur privé d'activités rentable ?
 - Ouverture des possibilités de nouvelles privatisations dans de nombreux secteurs (laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies, GIAT, les aéroports, développement de l'actionnariat salarié)
- L'élargissement du travail de nuit et du travail le dimanche : la remise en cause du repos dominical est posée.
- La remise en cause de la justice prud'homale : après la suppression des élections prud'homales, c'est la mise en œuvre de tout un arsenal pour démanteler les spécificités de cette justice au service de la défense des salariés.
- **Sans doute le plus grave, la dépenalisation du code du travail qui serait un coup dur sans précédent à toutes les Institution Représentatives du Personnel et la possibilité ouverte de démanteler le code du travail par ordonnance, sans débat parlementaire.**
- **De lourdes menaces sur l'inspection du travail, le projet de loi renvoyant à la prise d'ordonnance dans les 9 mois.**

- De nouvelles facilités offertes aux employeurs pour les licenciements économiques : c'est la fuite en avant dans le carcan idéologique selon lequel en facilitant les licenciements d'aujourd'hui on développerait les emplois de demain.

Et on n'a pas tout vu car le texte évolue ; mais dans le mauvais sens. Ils profitent de l'attention détournée par les actes barbares d'il y a 15 jours pour aggraver l'insupportable :

Les députés viennent d'introduire dans la loi la notion de secret des affaires. Ces dispositions remettent en cause le droit des IRP et des salariés à accéder aux informations sur la situation de l'entreprise. Les salariés n'auront plus la possibilité de débattre des choix stratégiques de l'entreprise, de proposer des projets de reprise en cas de cession ou encore de garantir le respect de la loi. Elle institue même des poursuites judiciaires à l'encontre des salariés et représentants du personnel qui, tenez-vous bien : « prendrait connaissance, révélerait sans autorisation ou détournerait toute information protégée au titre du secret des affaires et écoperait d'une peine de trois ans d'emprisonnement et de 375.000 euros d'amende. » Je pense qu'on peut affirmer : la France, bientôt nouveau paradis fiscal !

Ces nouvelles dispositions consacrent le fait que le droit des actionnaires prime sur celui des salariés et de la société toute entière et contribuent encore plus à financiariser l'entreprise.

En outre, ce projet de loi est présenté en procédure d'urgence, il ne devrait y avoir qu'une seule lecture au parlement.

C'est un projet gravissime qui va aggraver inévitablement la crise économique et nous entraîner encore davantage dans la spirale de la récession.

Ce n'est pas de ça que notre pays et l'Europe ont besoin. Ce qu'il faut, c'est :

- Augmenter significativement les salaires, les pensions, les minimas sociaux, pour relancer la consommation,
- l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes,
- le maintien d'un jour de repos commun : le dimanche,
- limiter au strict nécessaire le travail de nuit, qui détériore gravement la santé,
- la retraite à 60 ans maximum, à taux plein,
- Une politique industrielle et des services publics répondant aux besoins des populations,
- le rétablissement de l'organisation des élections prud'homales au suffrage universel,
- le maintien et l'amélioration de tous les droits des salarié-e-s,
- la lutte déterminée contre la fraude et l'évasion fiscale, la fin des exonérations de cotisations sociales.

Nous sommes bien conscients que l'action d'aujourd'hui et celles prévues lundi ne suffiront pas. Nous devons très prochainement envisager d'autres initiatives, mais nous avons une responsabilité collective, c'est d'informer les salariés sur cette attaque généralisée qu'ils méconnaissent pour faire grandir le rapport de force nécessaire.